

Conditions générales de vente

1 -- Inscription . Toute inscription doit être accompagnée du versement des acomptes :

Emplacement : 25 % du séjour pour un séjour inférieur à 7 nuits, 90€ pour un séjour supérieur ou égal à 21 nuits.

Mobil-home : 25% du prix de votre séjour.

2 -- Durée du séjour. Pendant la haute saison ,la durée du séjour réservé est de 7 nuits minimum.

Mobil --home : les arrivées en haute saison se font entre 16h et 19h, (en cas de retard nous prévenir). Les arrivées en basse saison se font entre 14h et 18h30. Les départs se font entre 10h à 12h. Un horaire de départ devra être fixé à partir du mercredi avant votre départ.

3 -- Réservation. Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Vous aurez à régler le solde 6 semaines avant votre arrivée au camping. Toute modification devra être signalée avant l'arrivée. Une fois, le séjour soldé aucun remboursement ne sera fait. Les personnes mineures pourront effectuer un séjour seulement si elles sont accompagnées d'une personne majeure, qui en aura la responsabilité et qui restera sur le camping durant la totalité de leur séjour.

4 -- En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera possible par le camping. En cas de panne ou de léger contretemps, et sauf avis contraire de votre part, le versement vous assure le maintien de la réservation 24h après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement ou de la location du mobil-home.

5 -- Caution : Un chèque de 350€ pour l'hébergement et l'état de propreté de l'hébergement vous sera demandé. Il vous sera restitué en fin de séjour ou renvoyé par voie postale dans les 72 heures suivant votre départ. En fin de séjour : en cas de matériel manquant ou dégradé, du mauvais état de propreté de l'hébergement (le nettoyage est à la charge du locataire), une déduction sera éventuellement faite sur le chèque de caution.

6- Piscine : Le port du bonnet de bain est obligatoire. Le calcon de bain est interdit. Tout manquement au règlement en vigueur à la piscine donnera lieu à une expulsion. Toute personne non inscrite au contrat se verra refuser l'accès au bassin. Slip de bain obligatoire.

7 -- Droit à l'image. Vous autorisez gracieusement le camping à utiliser les vidéos, photographies..., de vous et de tous les participants à ce séjour, qui pourraient être prises lors de ce dernier, pour les besoins publicitaires du camping (brochures, site Internet, encart...) et ce sans limitation de durée. Dans le cas contraire, merci de remplir avec votre contrat de réservation, l'encart figurant au bas de cette page. Le camping s'engage à ne pas porter atteinte à votre réputation et à votre vie privée. Vous autorisez également le camping à vous envoyer des informations commerciales propres à notre groupe dans le respect de la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978.

8- Dimensions tentes et caravanes. Il est vivement conseillé d'indiquer les dimensions de votre tentes ou caravanes. Le camping ne sera pas tenu responsable des modifications de dimensions entre la date de réservation et l'arrivée sur le camping.

Règlement Général

1- Les tarifs. Les tarifs diffusés par le camping n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation.

2 -- T.V.A. Nos prix de location s'entendent TTC. La TVA applicable sur nos tarifs est de 10 % (au 1^{er} janvier) sous réserve de modifications réglementaires. Le prix contractuel est sujet à modification, dans les limites légales et réglementaires, lorsqu'interviennent, entre la date de réservation et la date du paiement du solde, des variations des taux de TVA applicables.

3- taxe de séjour. Les taxes de séjour, instituées par les municipalités, ne sont pas incluses dans nos tarifs.

4- Dommages. Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les logements ou les bâtiments à usage commun engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite.

5- Animaux domestiques. A l'exception des chiens catégorie 1 et 2 et des NAC (nouveaux animaux de compagnie), sont admis à condition de l'avoir déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations. L'animal doit toujours être tenu en laisse dans l'enceinte du camping. Son carnet de vaccination à jour doit être présenté, au bureau d'accueil, à l'arrivée. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les bâtiments à usage commun, l'enceinte de la piscine et aires de jeux. Les animaux doivent être sortis de l'enceinte du camping pour faire leurs besoins. Aucun animal est admis dans la location de mobil-home.

6- Règlement intérieur. Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur qui est disponible au bureau d'accueil, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

Troubles et nuisances. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent sur son emplacement ou dans son hébergement. Lorsque un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou porte atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparations que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre. Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive de ses hébergements et de ses emplacements (nombre supérieur à la capacité annoncée du logement).

8- Responsabilité. La responsabilité du camping, au delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

- vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations.
- Dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant et circulant dans l'enceinte du camping.

9-Réclamations. Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la direction du camping pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate. A défaut, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant bien déroulé dans des conditions satisfaisantes. Toutes les demandes judiciaires ou extrajudiciaires nées des contrats de vente de séjours seront éteintes à l'expiration à compter de la date de fin de séjour.

J autorise le camping à utiliser mon image et celle de tous les participants à ce séjour pour ses besoins publicitaires (dans la négative, veuillez remplir l encart au bas de la page).

J ai lu et accepte les conditions générales de réservation et déclare les accepter sans réserve.

Fait à :

le :

Signature :

Je soussigné

N 'autorise pas le camping à faire reproduire, publier, éditer ou représenter mon image et celle de tous les participants à ce contrat, pour ses besoins publicitaires, sur quelques supports que ce soit (papier , Internet, audio.....)